Les subsides

des territoires avant de prendre des engagements qui vont bouleverser non seulement notre économie, mais notre souveraineté politique, notre particularisme culturel et notre capacité à gouverner notre pays.

Je commencerai par la troisième partie de la résolution. Au cours des 22 années que j'ai passées au Parlement, je n'ai jamais vu une mesure si importante étudiée de façon aussi sommaire, cavalière ou insuffisante. Cet accord de libre-échange se répercutera non seulement sur tous les secteurs de notre économie, y compris les richesses naturelles, l'agriculture, le pacte de l'automobile, les services, l'industrie alimentaire, et le reste, mais également sur notre vie sociale et politique.

La ministre a dit que rien, dans l'accord, ne visait les programmes sociaux. C'est exact. Cependant, elle omet de mentionner qu'à la suite de cet accord nous devrons faire face à de plus en plus de pressions visant à harmoniser les programmes sociaux du Canada avec ceux des États-Unis. Les hommes d'affaires diront qu'ils ne peuvent pas concurrencer les États-Unis si nos prestations d'assurance-chômage demeurent plus généreuses que de l'autre côté de la frontière. Ils diront qu'ils ne peuvent pas concurrencer les Américains à cause de nos offices de commercialisation qui assurent un traitement équitable aux cultivateurs canadiens. Les hommes d'affaires canadiens continueront de prétendre qu'ils ne peuvent pas concurrencer les Américains si nous conservons un régime d'assurance-maladie aussi généreux, et ils proposeront sans doute des tickets modérateurs et autres mesures de ce genre.

Il est vrai que nos programmes sociaux ne sont pas inscrits dans l'accord. Néanmoins, ce dernier a été formulé de façon à créer des pressions en vue d'une harmonisation et d'une élimination de nos porgrammes sociaux.

Prenons l'exemple que nous avons eu à la Chambre, ces derniers mois. L'industrie pharmaceutique nous disait que nous devions adopter le projet de loi C-22 sans quoi elle n'augmenterait pas ses investissements au Canada, elle ne ferait pas de recherche et de développement ou ne créerait pas d'emplois supplémentaires chez nous. Si cette industrie exerce déjà ce genre de pressions avant la signature de l'accord de libre-échange, à quoi faut-il s'attendre une fois l'accord conclu?

Quand nous proposerons des mesures dans l'intérêt social et politique des Canadiens, ces industries feront valoir que si cela doit leur coûter quelque chose, elles ne pourront pas concurrencer les compagnies américaines qui ont libre accès aux marchés canadiens. Voilà comment elles exerceront des pressions en vue d'une harmonisation de ces programmes.

Examinons un peu le processus dont j'ai parlé au début de mon discours. On nous demande d'approuver une mesure qui touchera tous les aspects de notre vie économique, sociale et politique. L'entente a été signée le 5 octobre et on nous demande d'en avoir terminé l'étude le 18 décembre quand la Chambre s'ajournera pour le congé de Noël. Un comité a été créé, mais il tiendra des audiences dans une seule ville de chaque province du Canada et ne pourra entendre que huit témoins par jour.

Hier, à Vancouver, l'opposition a présenté une motion pour donner au comité plus de temps pour entendre ceux qui seraient dans la salle d'audience et qui voudraient exprimer leurs préoccupations, mais les ministériels ont rejeté cette

motion. Ils veulent que le comité entende seulement huit témoins par jour donner leur avis sur cette très importante question, et ce par province et dans une seule ville. En Colombie-Britannique, ce sera à Vancouver. Le comité ne visitera pas la partie continentale de la province ni l'île de Vancouver. Au Québec, le comité se rendra seulement à Montréal. Il y aura huit témoins pour tout le Québec. Nous n'irons ni à Québec, ni en Abitibi, ni en Gaspésie, ni au Lac Saint-Jean, où les gens se préoccupent énormément de cette entente.

(1210)

Ce processus n'est qu'une comédie. Le comité qui a examiné le régime d'assurance-chômage a passé plus de six mois à étudier la mesure législative à cet égard. Je me rappelle que nous avons passé plus d'un an à étudier les changements proposés au tarif du Nid-de- Corbeau. J'ai passé près d'un an au comité sur la liberté d'information. Ces questions étaient sans doute importantes, mais pas autant que ce projet d'entente. Pourtant, on nous demande de l'examiner de façon très sommaire et hâtive.

Les représentants du gouvernement diront sans doute: «Nous avions consulté toutes sortes de gens pendant plus d'un an avant le 5 octobre.» C'est vrai, mais c'était surtout des représentants du monde des affaires, et les consultations se sont pour la plus grande partie déroulées dans le secret. Soit dit en passant, madame la Présidente, les discussions portaient à l'époque sur le principe d'une entente de libre-échange. Nous n'avions pas d'entente précise sous les yeux et les négociations se sont déroulées en secret. C'était peut-être nécessaire, mais le fait est que le public canadien n'a pas participé au débat.

Quand les porte-parole du gouvernement se lèveront pour répondre, ils diront probablement que le débat ne se terminera pas le 15 décembre que, par suite de la signature de l'entente, nous recevrons au cours de la nouvelle année toutes sortes de mesures législatives qui découleront de l'entente et devront être examinées au Parlement, et que nous aurons la chance de discuter de ces mesures. C'est exact, il y aura des projets de loi tendant à modifier notre Tarif des douanes, nos lois agricoles, nos lois sur le transport, même la Loi sur les postes. Il y aura toutes sortes de projets de lois modificatrices découlant de cet accord de libre-échange, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Le fait est qu'il sera alors trop tard pour rebrousser chemin. Je ne devrais pas dire qu'il sera trop tard, mais ce sera extrêmement difficile de revenir sur nos pas une fois que l'accord aura été signé le 2 janvier.

On présentera plusieurs projets de lois dans les assemblées provinciales et ici au Parlement fédéral. Je suppose que différents comités en seront saisis, aucun ne sachant ce que les autres font, comme d'habitude. Il arrive qu'un comité présente un rapport qui contredit celui d'un autre comité, même si les deux ont été préparés de bonne foi.

Ce qui importe, c'est que nous ayons plus de temps avant que le premier ministre (M. Mulroney) n'appose sa signature. Il tente de s'en tenir à l'échéance imposée par les autorités américaines, d'emprunter la voie rapide, quoi. Il veut essayer de respecter cette échéance en dépit du fait que les conséquences de cet accord seront beaucoup plus prononcées au Canada qu'aux États-Unis. D'après certaines évaluations dont j'ai pris connaissance, seulement 10 p. 100 du commerce extérieur